Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°63/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Préfecture Martinique
Courrier Arrivée
REÇU LE
06 OCT. 2023

Date de la convocation : Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MISSION DE PORTAGE FONCIER CONFIEE A L'EPFLM DANS LE CADRE DU PLAN DE RESTRUCTURATION DU BOURG DE SAINT-JOSEPH/ILOT CENTRE CULTUREL BOURG (THEATRE)

Le Maire expose :

Le renforcement de la centralité du cœur de ville et la restauration des grandes fonctions urbaines du bourg historique constituent une des priorités de l'action municipale. A l'appui des études récentes de faisabilité de rénovation urbaine et du Schéma de référence réalisé par l'ADDUAM en décembre 2021 avec le soutien de la CACEM, la municipalité dispose désormais, d'un cadre opérationnel défini lui permettant d'asseoir son intervention dans le bourg.

Enfin, ce périmètre d'intervention s'est vu renforcé par un cadre institutionnel et juridique, avec la convention Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) que la ville a signée en septembre 2022 impliquant l'Etat et la CACEM. Cet outil supplémentaire permettant d'accroître la légitimité de l'action municipale, d'affirmer l'intérêt public et la visibilité des projets de la ville, et également faciliter la mobilisation des moyens et des partenaires.

La mise en œuvre des projets structurants du bourg, nécessite que la ville mette en place une politique de stratégie foncière, visant à s'assurer la maîtrise des parcelles, voire d'îlots entiers supportant les opérations à mener. C'est dans ce contexte que la ville a souhaité confier à l'Etablissement Public Foncier Local Martinique (EPFLM), une mission spécifique de portage foncier sur l'îlot de recomposition du Centre Culturel du bourg (THEATRE), comprenant outre l'emprise de l'ancien Hôtel de Ville, les trois parcelles limitrophes définies ci-après :

PARCELLES	ADRESSE	SUPERFICE	ILOT/OPERATION
A n° 294	Rue Osman DUQUESNAY	268 m²	THEATRE
A n° 156	Rue Eugène MAILLARD	205 m²	THEATRE
A n° 293	Rue Eugène MAILLARD	271 m²	THEATRE

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER une mission de portage foncier confiée à L'EPFLM visant à assister la ville dans la maîtrise foncière des parcelles cadastrées section A N° 294 ; 156 et

293 constitutives de l'îlot « THEATRE », dans le plan de restructuration du centre Bourg.

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette mission de portage foncier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Le Maire

Yan MONPLAISIR